



Canadian Council on Animal Care Conseil canadien de protection des animaux

MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DU CCPA SUR : LE SOIN ET L'UTILISATION DES POISSONS EN RECHERCHE, EN ENSEIGNEMENT ET DANS LES TESTS

En 1996, le Comité des lignes directrices du CCPA a demandé que soient établies des *lignes directrices sur le soin et l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests*, en raison d'une augmentation rapide de l'utilisation des poissons comme sujets de recherche et d'expérimentation, comme cela a été rapporté au CCPA par [l'inventaire annuel concernant l'utilisation des animaux](#)¹. Ce document, portant sur les lignes directrices demandées, a donc été préparé par la suite par le [sous-comité ad hoc du CCPA sur les poissons](#)², et il remplace les renseignements contenus dans le chapitre 1 du volume 2 du Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation du CCPA (1984). De plus, [de nombreuses personnes, organisations et associations ont fait part de leurs commentaires](#)³. Il résulte de cette collaboration un ensemble de lignes directrices que la Société canadienne de zoologie a qualifié de *« très bon document, riche en lignes directrices pertinentes »*⁴.

Ces lignes directrices ont comme objectif de donner aux chercheurs et chercheuses, aux comités pour la protection des animaux, aux directeurs et aux directrices des unités de recherche et au personnel chargé des soins aux animaux, les renseignements leur permettant d'améliorer tant les soins prodigués aux poissons que leur approche quant à l'exécution des procédures expérimentales. Dans ce sens, les lignes directrices fournissent un cadre pour la mise en œuvre des meilleures pratiques. Pour faciliter la compréhension, dans les sphères où des exigences réglementaires canadiennes s'appliquent, et où il est impératif de se conformer à une ligne directrice particulière les termes « doit obligatoirement » ou « doivent obligatoirement » ont été employés.

Au cours de l'élaboration de ces lignes directrices, avait lieu, [dans la littérature scientifique, un débat concernant la capacité des poissons à ressentir des états indésirables qu'on associe d'habitude à la douleur chez les mammifères](#)⁵. Le sous-comité du CCPA sur les poissons a donc adopté une approche préventive dans l'élaboration de ces lignes directrices; on postule que les poissons pourraient ressentir de la douleur et que les manipulations qui provoquent un stress ou des comportements d'évitement ou de fuite pourraient être des causes de détresse. Les lignes directrices soutiennent donc le rôle de leadership que le Canada joue dans la recherche sur les poissons, tout en considérant avec soin le bien-être des poissons. Nous croyons que cette attention portée au bien-être permettra d'améliorer la science.

Le plus grand défi posé à l'établissement *des lignes directrices sur le soin et l'utilisation des poissons* est caractérisé par la grande variété de poissons utilisés au Canada et par la diversité de leurs habitudes, de leur comportement, de leur cycle de vie ainsi que par les exigences sur le plan de l'environnement et de leurs soins. De plus, les renseignements scientifiques nécessaires pour définir les conditions favorables au bien-être des poissons sont limités. Dans le document portant sur les lignes directrices, nous nous sommes efforcés, en ce qui concerne les passages où il manque des évidences scientifiques pour soutenir la mise en œuvre des meilleures pratiques, de définir les conditions les plus appropriées, selon l'opinion des experts, et nous avons décrit les approches utilisées pour bien identifier ces conditions. Dans le but de soutenir la mise en œuvre de ces lignes directrices, le CCPA a déterminé que des recherches supplémentaires doivent être effectuées dans les domaines de la reconnaissance et du soulagement de la douleur et/ou de la détresse; il a communiqué ce besoin aux organismes subventionnaires du fédéral. Des recherches supplémentaires sont aussi nécessaires pour améliorer les procédures expérimentales et pour établir les conditions les plus appropriées au soin des diverses espèces qui sont utilisées en recherche scientifique au Canada. À cette fin, [le CCPA fournira des sources de renseignements supplémentaires sur les meilleures pratiques, à mesure que ces sources deviendront disponibles](#)⁶. De plus, le Conseil invite les institutions à soumettre leurs renseignements sur les meilleures pratiques au CCPA afin qu'elles soient révisées par des pairs et qu'elles puissent être publiées sur le site Web du CCPA. Comme première étape, nous afficherons un rapport sur l'utilisation des anesthésiques pour les procédures expérimentales effectuées sur les poissons. En plus des lignes directrices et des liens dirigeant les lecteurs et lectrices aux renseignements concernant les meilleures pratiques, nous mettrons à la disposition des personnes intéressées une foire aux questions fondée sur les questions et commentaires qui ont été soulevés lors de la révision de l'ébauche des lignes directrices en vue de favoriser la mise en œuvre des meilleures pratiques.

Il est possible que les institutions qui utilisent les poissons pour la recherche, l'enseignement et dans les tests se conforment déjà aux normes relatives au soin des poissons décrites dans les lignes directrices. Toutefois, il pourrait y avoir des domaines où il serait nécessaire d'apporter plus de raffinement dans les politiques et les pratiques institutionnelles. Pendant l'élaboration des lignes directrices, certaines questions ont suscité un intérêt particulier, notamment : l'obtention de poissons en santé; le contrôle des paramètres de la qualité de l'eau; et les indicateurs pour la surveillance du bien-être des poissons. Étant donné l'existence d'une grande variété d'installations piscicoles partout au Canada, il s'avère peu réaliste de décrire toutes les pratiques utilisées pour chaque situation particulière. Les institutions doivent utiliser ces lignes directrices pour établir des procédés normalisés de fonctionnement et des pratiques en vue de satisfaire les intentions liées aux lignes directrices; ces procédés et pratiques étant appropriés pour être utilisés dans les installations piscicoles. Les comités de protection des animaux sont essentiels pour accomplir cette tâche; ils doivent fournir les interfaces interactives nécessaires à la mise en œuvre pertinente des lignes directrices du CCPA, reconnaissant les limites des installations de l'institution et les objectifs scientifiques d'études particulières.

Les lignes directrices du CCPA sur le soin et l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests seront entièrement mises en œuvre par le Programme des évaluations du CCPA en septembre 2006, après une période d'introduction d'une année. Entre-temps, toute question portant sur des éclaircissements supplémentaires en ce qui a trait aux lignes directrices doit être adressée au Programme des lignes directrices du CCPA.

NOTES

1. Les membres du sous-comité du CCPA sur les poissons sont : M. John Batt, Dalhousie University; la Dre Kristina Bennett-Steward, Bioniche; M. Cyr Couturier, Memorial University; le Dr Larry Hammell, University of Prince Edward Island; le Dr Chris Harvey-Clark, University of British Columbia (président); M. Henrik Kreiberg, Pêches et Océans Canada; le Dr George Iwama, Acadia University; le Dr Santosh Lall, Conseil national de recherches; le Dr Matt Litvak, University of New Brunswick à Saint-John; le Dr Don Rainnie, University of Prince Edward Island; le Dr Don Stevens, University of Guelph; le Dr Jim Wright, University of Calgary; et la Dre Gilly Griffin, Conseil canadien de protection des animaux.
2. En particulier, les représentants de Pêches et Océans Canada, d'Environnement Canada, du Canadian Aquaculture Institute, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de la Société canadienne de zoologie.
3. Commentaire émis par le président de la Société canadienne de la zoologie, le 14 septembre 2004, pendant la révision finale *des lignes directrices sur les soins et l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests*. (2005).
Se référer à :
 - Farm Animal Welfare Council (FAWC) (1996) [Report on the Welfare of Farmed Fish](#). UK: FAWC; Fisheries Society of the British Isles (FSBI) (2002) Fish Welfare. [Briefing paper 2](#);
 - Rose J.D. (2002) [The neurobehavioral nature of fishes and the question of awareness of pain](#). *Reviews in Fishery Science* 10(1):1-38;
 - Braithwaite V.A. & Huntingford F.A. (2004) [Fish and welfare: do fish have the capacity for pain perception and suffering?](#) *Animal Welfare* 13:S87-S92.
4. Au mois de mai 2005, le CCPA a participé à un colloque international à Oslo, en Norvège, sur l'harmonisation de la recherche sur les poissons; cette rencontre a permis d'élaborer une [liste des meilleurs renseignements actuellement disponibles pour la pratique](#).